

Avant-propos

Cette publication présente une comparaison internationale approfondie des résultats des immigrés et de leurs enfants en matière d'intégration pour l'ensemble des pays de l'UE et de l'OCDE, ainsi que certains autres pays sélectionnés. Elle est le fruit d'une coopération entre la Commission européenne (DG Migration et Affaires intérieures) et la Division des migrations internationales de l'OCDE, dans le cadre d'un suivi régulier d'indicateurs comparables de l'intégration dans les pays de l'UE et de l'OCDE.

La présente publication est la quatrième édition d'une série qui a débuté en 2012 avec un rapport pilote de l'OCDE, suivi de deux éditions publiées conjointement par l'UE et l'OCDE en 2015 et 2018. Elle s'appuie sur les données et les informations qui ont été rassemblées dans les trois premières éditions et dans le cadre des vastes travaux menés sur les questions d'intégration par la Division des migrations internationales de l'OCDE. Elle a également bénéficié des données que lui ont fournies Eurostat, la Commission Européenne, le Centre de recherche et de formation sur les migrations de l'OIM (MRTC) et des éléments qui ont été spécifiquement demandés aux pays de l'UE et de l'OCDE. Cette publication n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien des Délégués du Groupe de travail de l'OCDE sur les migrations et des offices statistiques nationaux qui ont apporté leur précieux concours à la collecte de données pour ce rapport.

Le chapitre 1 passe en revue les questions étudiées, propose un tableau de bord comparatif des résultats d'intégration, et porte une attention particulière à l'évolution dans le temps des résultats d'intégration. Il contient aussi une classification des pays en fonction des similitudes de leur population immigrée. Le chapitre 2 présente des informations contextuelles sur la population immigrée, notamment ses caractéristiques sociodémographiques et la composition des ménages, par rapport à celles de la population née dans le pays, ainsi que des facteurs spécifiques à la population immigrée – par exemple la catégorie d'entrée, le pays d'origine et la durée du séjour.

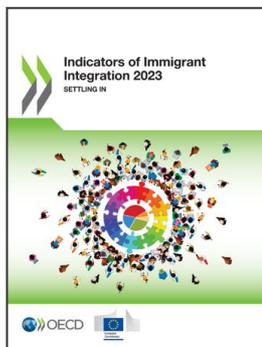
Le cadre général étant mis en place dans les chapitres 1 et 2, le reste de la publication examine ensuite les indicateurs de l'intégration. Le chapitre 3 analyse les indicateurs clés des compétences des immigrés et de leur intégration sur le marché du travail. Il s'intéresse ainsi au niveau d'éducation des immigrés, à leurs compétences linguistiques et à leur degré de participation à des formations, à leur situation sur le marché du travail et à la qualité des emplois qu'ils occupent. Le chapitre 4 examine la capacité des immigrés à atteindre certains standards de conditions de vie. Il présente plusieurs aspects des conditions de vie : revenu du ménage, conditions de logement, état de santé et accès aux soins de santé. Le chapitre 5 porte sur l'engagement civique des immigrés, au travers de l'acquisition de la nationalité et la participation électorale. Il se concentre également sur leur intégration sociale : de quelle manière les immigrés s'impliquent dans la société d'accueil, s'ils perçoivent de la discrimination et l'attitude de la société d'accueil à l'égard de l'immigration et de leur intégration.

Cette publication comprend également trois chapitres spéciaux dédiés à montrer les résultats d'intégration de groupes spécifiques. Le chapitre 6 se concentre sur l'intégration des immigrés âgés et très âgés, c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger ayant plus de 64 ans et plus de 74 ans. Le chapitre 7 regarde l'intégration des jeunes ayant des parents nés à l'étranger. Le chapitre 8 discute les questions d'intégration des ressortissants de pays tiers, c'est-à-dire les citoyens de pays non-membres de l'UE qui vivent dans

l'UE ou d'autres pays européens de l'OCDE. Il examine leurs résultats à partir de la mesure des « indicateurs d'intégration de Saragosse » de l'UE.

La présente publication a été rédigée par Yves Breem (chef de projet), Alina Winter et Helen Ewald, sous la supervision de Thomas Liebig ; ainsi que de Luca Barani (Direction Générale de la migration et des affaires intérieures (HOME), Unité C2 « Voies légales et intégration », Commission Européenne). Jongmi Lee a fourni un appui statistique. La publication a également bénéficié des contributions de Luca Barani et Elisabeth Kamm. Ken Kincaid a procédé à la mise en forme, et Dominika Andrzejczak, Charlotte Baer et Lucy Hulett ont apporté leur soutien à la publication de l'ouvrage.

La publication a enfin tiré parti des commentaires fournis par Jean-Christophe Dumont, Mark Pearson et Stefano Scarpetta (tous trois de l'OCDE), Aikaterini Dimitrakopoulou et Ursula Honich (DG Migration et Affaires intérieures) ainsi que des observations formulées par les Points de Contact Nationaux du Réseau Européen de l'Intégration et de plusieurs fonctionnaires des différentes unités de la DG Migration et Affaires intérieures.



Extrait de :
Indicators of Immigrant Integration 2023
Settling In

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/1d5020a6-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Commission européenne (2023), « Avant-propos », dans *Indicators of Immigrant Integration 2023 : Settling In*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/c54dd399-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.